	PROCES VERBAL	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 19 MAI 2014 à 20 H 00	Page 1 / 6

Présents :

Mr GODOY Didier – Mr DESBLACHES Yves - Mme HENRY Francine – Mr REMMERIE Bernard - Mme BERTAULT Brigitte — Mme DUPLESSIS Cinthia – Mr ALBERT Jean-Marcel – Mr LALOUETTE Laurent – Mme ASTIER Yasmina – Mr MARTIN Christophe – Mme DUPLESSIS Elodie – Mr FERDOEL Christian – Mme BERGMANN Chantal – Mr CHARRIER Patrice – Mme MARTINEAU Christiane – Mr SORAIS Patrick – Mr KLIMCZAK Francis.

Absents ayant donné pouvoir :

Mr DALY à Mr GODOY
 Mme DEPAIX à Mme HENRY

Absent : /

Secrétaire de séance : Mlle Elodie DUPLESSIS

Remarques apportées au compte-rendu du dernier conseil : /

- **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

- Tarification Avoine Zone Blues pour les agents de la CC-CVL
- Occupation du domaine public – Café du Centre

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- 2014.04.23/14 : Acquisition d'une tondeuse Rider - Espace Motoculture du Véron pour un montant de 8.191,78 € HT
- 2014.05.16/15 : Remplacement du vitrage du salon de coiffure – Entreprise Boschel pour un montant de 1.735,00 € HT
- 2014.04.28/16 : Mise à disposition du terrain de football du stade Marcel Vignaud à l'association AC Boulogne Billancourt du 21 au 24 avril 2014 pour un montant de 200,00 €
- 2014.05.06/17 : Mise à disposition du logement 2 bis rue des Ecoles à Mme Papin du 1^{er} mai au 31 mai 2014
- 2014.05.14/18 : Feu d'artifice pour la fête républicaine – Entreprise PYRO CONCEPT pour un montant de 21.750,00 € HT
- 2014.05.14/19 : Motorisation du portail des services techniques – Entreprise ANVALIA pour un montant de 14.108,00 € HT
- 2014.05.14/20 : Remplacement des moquettes du 1^{er} et 2^{ème} étage de la Mairie – Entreprise Murs Déco pour un montant de 7.907,09 € HT
- 2014.05.15/21 : Bail à usage d'habitation du logement 1 C Place de l'Eglise avec Mr et Mme Girard du 15 mai 2014 au 14 mai 2017 pour un loyer mensuel de 727,74 € TTC.

Monsieur Charrier souhaite savoir pourquoi il n'est pas délibéré sur de telles sommes.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il lui a été donné délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, soit 200.000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 5.000.000,00 € HT pour les marchés de travaux.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Décision modificative n°1**

Madame Bertault propose au Conseil la décision modificative n°1 suivante :

- **Investissement**

✓ Dépenses	
Opération 131 Compte 2313	+ 5 000,00 €
Opération ONA Compte 2313	+ 111.000,00 €
Opération ONA Compte 2315	+ 100.000,00 €

Total Dépenses investissement : 216 000,00 €

✓ Recettes	
Compte 10222	+ 180 000,00 €
Compte 021	+ 36 000,00 €

Total Recettes investissement : 216 000,00 €

- **Fonctionnement**

✓ Dépenses	
Chapitre 012 Compte 6456	+1 000,00 €
Chapitre 023 Compte 023	+ 36.000,00 €

Total Dépenses fonctionnement : 37 000,00 €

✓ Recettes	
Chapitre 77 Compte 7788	+ 37 000,00 €

Total Recettes fonctionnement : 37 000,00 €

Soit un budget total :

Dépenses d'investissement :	5 240 298,34 €
Recettes d'investissement :	5 240 298,34 €
Dépenses de fonctionnement :	9 008 555,52 €
Recettes de fonctionnement :	9 008 555,52 €

Accord à l'unanimité.

- **Durée des amortissements**

Madame Bertault propose au Conseil Municipal de statuer sur la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Les durées d'amortissement proposées sont :

- Pour les subventions pour des biens mobiliers, du matériel ou des études : 5 ans (maxi légal de 5 ans)
- Pour les subventions pour des bâtiments ou des installations : 5 ans (maxi légal de 15 ans)
- Pour les subventions pour les projets d'infrastructures d'intérêt national : 5 ans (maxi légal de 30 ans)

Accord à l'unanimité.

- **Intercommunalité : transfert de compétence**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en date du 18 Mars 2014, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a délibéré et décidé de prendre la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire nous invite à nous prononcer sur cette prise de compétence.

Accord à l'unanimité.

- **Modification du règlement de la Chênaie**

Monsieur Desblaches soumet au Conseil la demande de modification du règlement du lotissement « La Chênaie », de l'ensemble des propriétaires des lots.

Conformément à l'article L.442-9 du code de l'urbanisme, le règlement peut être modifié par l'assemblée générale des propriétaires à l'unanimité, avant la fin de sa validité. Cette modification n'a pas de conséquence sur l'échéance du règlement, soit le 7 juillet 2016, date à compter de laquelle les règles du Plan Local d'Urbanisme seront applicables.

Monsieur Desblaches rappelle que le règlement en vigueur adopté le 7 juillet 2006, ne permet pas d'édifier de clôture dans la zone non aedificandi, mais seulement en limite de façade principale de la construction. Il est donc proposé de modifier l'article 9 du règlement, permettant ainsi d'édifier une clôture en limite de propriété.

Cette décision aura deux conséquences. D'une part, les clôtures pourront être implantées au raz de la chaussée, les trottoirs étant inexistantes rendant difficile la circulation des véhicules dans les deux sens. D'autre part, les candélabres publics implantés sur le domaine privé ne pourront être entretenus qu'à la condition d'établir une convention de servitude avec le propriétaire. A défaut de convention, le candélabre sera déposé.

Pour : 16 Abstention : / Contre : 3

- **Participation de la mairie au plan de formation de la CC-CVL**

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'adhésion au Plan Intercommunal de Formation (PIF) 2014.

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire propose de maintenir en quasi globalité l'organisation initiale instaurée par l'ancien Syndicat Intercommunal du Val de Vienne (SIVV), à savoir : recenser les besoins afin d'organiser les sessions de formations obligatoires d'hygiène et de sécurité.

Une participation des collectivités à hauteur de 0.2% de la part budgétaire du personnel sur l'année 2014 est demandée afin de couvrir les frais engagés pour les sessions de formations initiales. Les formations de recyclage restent à la charge des collectivités, comme précédemment. Cette participation représente environ 2.632,00 euros.

Monsieur Klimczak demande ce qu'on entend par « quasi globalité ».

Monsieur le Maire informe le conseil que certaines formations ne sont pas maintenues (ex : Archivage...). En effet, suite à la fusion de la nouvelle intercommunalité, un recensement a été réalisé uniquement sur les formations obligatoires d'hygiène et de sécurité pour l'année 2014.

Accord à l'unanimité.

- **Régime indemnitaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 décembre 2004, il a été défini les conditions d'attribution du régime indemnitaire de l'ensemble du personnel communal.

Monsieur le Maire informe que les agents de la filière culturelle et, notamment du cadre d'emploi d'attaché de conservation du patrimoine peuvent prétendre à la prime de technicité forfaitaire (décret n°91-875 du 6 septembre 1991, décret n°93-526 du 26 mars 1993, arrêté ministériel du 30 avril 2012).

Monsieur le Maire propose d'attribuer la prime de technicité forfaitaire au cadre d'emploi d'attaché de conservation du patrimoine.

Les agents non-titulaires de droit public bénéficieront également de cette indemnité (agent en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée).

Le montant de cette prime annuelle est de 1.443,84 € par an.

Accord à l'unanimité.

- **Fête de l'environnement**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la fête de l'environnement, le 1er Juin 2014, il a été conclu un contrat émanant de l'Association Les Petits Débrouillards basée à TOURS, par délibération n°2013.12.16/09 du 16 décembre 2013.

Cette association ne pouvant assurer sa prestation, il convient de résilier ce contrat.

Monsieur le Maire soumet au Conseil une nouvelle convention émanant de « L'Association Les Petits Débrouillards basée à POITIERS. Le montant de la prestation, prévoit deux dates, le 27 mai 2014 et le 1er Juin 2014, pour la somme de 2.800,00 € (deux mille huit cent euros).

Accord à l'unanimité.

- **Culture**

Monsieur le Maire présente les contrats suivants

- **Festival Avoine zone Blues :**

- Protocole avec la Nouvelle République du Centre Ouest, Touraine Télévision et NR Multimédia, précisant les modalités de partenariat.

Monsieur Charrier observe que des publicités ont été publiées avant la délibération et demande la date officielle de signature de ce protocole.

Monsieur Godoy informe le conseil que la signature du partenariat est prévue début juin, les bons de commande pour la publicité du festival ayant été réalisés plus en amont.

Pour : 15 Abstention : 4 Contre : /

- Tarification passeport professionnel pour les exposants marché du Blues à 30 € pour les 3 jours - Accord à l'unanimité
- Tarification privilège agents de la CC-CVL à 20 €/place dans la limite de 2 places par spectacle - 4 abstentions

- **Divers**

Monsieur le Maire soumet au Conseil les contrats suivants :

- Révision du contrat de maintenance, émanant de la Société EIFFAGE ENERGIE VAL DE LOIRE, pour un montant de de 1 572,30 euros H.T - Accord à l'unanimité
- Adhésion au groupement de commandes du CIG Grande Couronne, qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés et accords-cadres de prestations de services suivantes :
 - télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
 - dématérialisation de la comptabilité publique,
 - ainsi que l'équipement en fournitures connexes nécessaires au fonctionnement des prestations (certificat électronique, parapheur électronique, archivage électronique, numérisation d'archives)

Il est précisé que ce groupement de commandes ne concerne que l'acquisition des outils de dématérialisation, la commune gardant l'entière compétence sur ses propres consultations.

Pour : 17 Abstention : 1 Contre : 1

- ARF Centre : cotisation pour un montant de 65,00 € - Accord à l'unanimité
- Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur la ligne TOURS – SAUMUR Groupama : Désignation de Monsieur Desblaches Yves, membre titulaire et Madame MARTINEAU Christiane, membre suppléant – Accord à l'unanimité
- Café du Centre : autorisation d'occupation du domaine public du 1^{er} juin au 30 septembre 2014 sur la place de l'Eglise – Accord à l'unanimité.

- **Questions diverses**

Monsieur Charrier souhaite avoir des informations sur la mise en place des rythmes scolaires suite à la réforme Hamon et notamment sur l'organisation des TAPS (sur deux après-midi entre deux écoles, dont l'encadrement serait assuré par les animateurs du centre de loisirs). Il regrette ne pas avoir été informé du projet officiellement par la mairie.

Madame Henry précise qu'aucune décision n'a été prise à ce jour, le comité de pilotage et le conseil d'école n'ayant pas statué sur une nouvelle organisation dans le cadre du décret du 7 mai 2014. Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier les améliorations dont il offrait la perspective. La réflexion issue de ce groupe de travail n'était qu'une approche du problème, il aurait été prématuré de communiquer de façon précise à son sujet et d'anticiper des décisions qui n'avaient pas été débattues en comité de pilotage (constitué depuis septembre 2013), ni présenté à l'organe consultatif que constitue le conseil d'école.

La proposition d'expérimentation sera soumise dans un premier temps au comité de pilotage qui doit se tenir le mardi 20 mai, puis, les conseils d'école de chaque commune concernés, se prononceront pour avis fin mai. Il est précisé que ce projet doit être transmis au DASEN avant le 6 juin 2014.

Madame Henry précise qu'il s'agirait de regrouper les TAP sur un après-midi. Un regroupement entre les écoles d'Avoine et de Savigny-en Véron est étudié pour des raisons d'effectifs équivalents, afin d'organiser les transports scolaires et de mobiliser les moyens du Centre de loisirs.

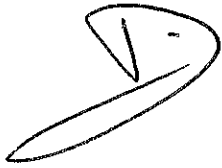
Monsieur Sorais attire l'attention sur les travaux réalisés sur la RD 749 par le Conseil général, et notamment sur l'insuffisance de signalisation sur le rainurage dangereux pour les deux roues. Une information sera faite auprès du Conseil général.

Suite à la mise en place des feux tricolores sur la RD 749, Monsieur Sorais attire l'attention sur l'augmentation du trafic au niveau de la rue Duguay Trouin et de l'avenue de la République entraînant des dégradations importantes de la chaussée et une insécurité pour les enfants jouant dans la rue.

Monsieur Godoy informe le conseil de l'invitation de l'AOC (football) le mercredi 25 juin 2014 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,
Elodie **DUPLESSIS**



Le Maire,
Didier **GODOY**

